

## Fiche d'information

<b>Informations de base sur la protection des dépôts</b>	
Les dépôts éligibles à la Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited sont garantis par :	le Financial Services Compensation Scheme (« FSCS ») <sup>1</sup>
Plafond de la garantie :	85 000 £ par déposant et par banque/société de crédit foncier/coopérative de crédit. <sup>2</sup>
Si vous possédez plusieurs dépôts éligibles dans la même banque/société de crédit foncier/coopérative de crédit :	Tous les dépôts éligibles effectués dans la même banque/société de crédit foncier/coopérative de crédit sont cumulés, sachant que le total des avoirs est soumis à un plafond de 85 000 £. <sup>2</sup>
Si vous possédez un compte joint avec une ou plusieurs autres personnes :	Le plafond de 85 000 £ s'applique individuellement à chacun des déposants. <sup>3</sup>
Période de remboursement en cas de faillite de la banque, société de crédit foncier ou coopérative de crédit :	20 jours ouvrables <sup>4</sup>
Monnaie de remboursement :	Livre sterling (GBP, £) ou, pour des succursales de banques du Royaume-Uni intervenant dans d'autres États membres de l'EEE, monnaie de l'Etat concerné.
<p>Pour contacter la Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited pour des renseignements concernant votre dépôt :</p> <p>Pour contacter le FSCS pour des informations complémentaires sur les indemnités :</p>	<p>Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Limited 99 Queen Victoria Street London EC4V 4EH Royaume Uni Tél: +44 (0) 207 786 1000</p> <p>Financial Services Compensation Scheme 10<sup>th</sup> Floor, Beaufort House 15 St Botolph Street Londres EC3A 7QU Royaume Uni Tél: +44 0800 678 1100 ou +44 020 7741 4100 e-mail: <a href="mailto:ICT@fscs.org.uk">ICT@fscs.org.uk</a></p>
Plus obtenir plus d'informations sur le FSCS et le mécanisme de protection des garanties	<a href="https://www.fscs.org.uk">https://www.fscs.org.uk</a>

### Accusé de réception du déposant :

Nom du client : .....

Nom et fonction du signataire : .....

Date de signature : .....

Signature :

Informations complémentaires :

### <sup>1</sup> **Système responsable de la protection des dépôts**

Votre dépôt éligible est garanti par un Système de Garantie des Dépôts statutaire. En cas d'insolvabilité de votre banque, société de crédit foncier ou coopérative de crédit, les dépôts seraient remboursés à concurrence de 85 000 £ dans le cadre du Système de Garantie des Dépôts.

### <sup>2</sup> **Plafond global de garantie**

Si un dépôt éligible à la protection des dépôts est indisponible parce qu'une banque, société de crédit foncier ou coopérative de crédit n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières, les déposants sont remboursés par un Système de Garantie des Dépôts. Le remboursement est plafonné à 85 000 £ par banque, société de crédit foncier ou coopérative de crédit. Cela signifie que tous les dépôts éligibles effectués auprès d'une même banque, société de crédit foncier ou coopérative de crédit sont additionnés afin de déterminer le niveau de garantie. Si, par exemple, un déposant détient un compte d'épargne dont le solde s'élève à 80 000 £ et un compte courant dont le solde s'élève à 20 000 £, son remboursement sera limité à 85 000 £.

Dans certains cas, des dépôts considérés comme un « solde temporairement élevé » sont éligibles à la protection et sont couverts au-delà de la limite de 85 000 £ sur une durée de six mois après que la somme ait été créditée ou à partir du moment où de tels dépôts deviennent légalement transférables. Ceux-ci constituent des dépôts éligibles liés à des événements particuliers, tels que :

- a) les dépôts résultant de transactions immobilières relatives à des biens privés d'habitation;
- b) les dépôts qui remplissent un objectif social défini par le droit national et qui sont liés à des événements particuliers de la vie d'un déposant, tels que le mariage, le divorce, la retraite, le licenciement individuel ou collectif, l'invalidité ou le décès;
- c) les dépôts qui remplissent les objectifs prévus par le droit national et qui résultent du paiement de prestations d'assurance ou d'indemnités accordées aux victimes d'infractions pénales ou d'erreurs judiciaires.

Plus d'informations sont disponibles sur <http://www.fscs.org.uk>

### <sup>3</sup> **Plafond de garantie pour les comptes joints**

En cas de comptes joints, le plafond de 85 000 £ s'applique à chaque déposant individuellement.

Cependant, les dépôts éligibles sur un compte sur lequel deux personnes au moins ont des droits en leur qualité d'associé d'une société, de membre d'une association ou de tout groupement de nature similaire, non dotés de la personnalité juridique, sont, pour le calcul du plafond de 85 000 £ regroupés et traités comme s'ils étaient effectués par déposant unique.

### <sup>4</sup> **Remboursement**

Le Système de Garantie des Dépôts compétent est le Financial Services Compensation Scheme, dont les locaux se trouvent au 10<sup>ème</sup> étage Beaufort House, 15 St Botolph Street, Londres, EC3A 7QU, Royaume-Uni Tél: +44 0800 678 1100 ou +44 020 7741 4100, e-mail: [ICT@fscs.org.uk](mailto:ICT@fscs.org.uk). Il remboursera les dépôts éligibles (jusqu'à 85 000 £), sauf dans le cas où des exceptions spécifiques s'appliquent, dans un délai maximal de :

- 20 jours ouvrables jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- 15 jours ouvrables du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 ;
- 10 jours ouvrables du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 ; et
- 7 jours ouvrables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

D'ici le 31 décembre 2023, si le FSCS ne peut s'acquitter du remboursement dans un délai de 7 jours ouvrables, il s'assurera que vous ayez accès à un certain montant des dépôts garantis pour couvrir vos dépenses courantes (dans le cas où le déposant est une personne physique) ou les dépenses commerciales indispensables (dans le cas où le déposant n'est ni une personne physique ni une grande entreprise), et ce dans les 5 jours ouvrables suivant la demande.

Si vous n'avez pas été remboursé dans ces délais, veuillez prendre contact avec le Système de Garantie des Dépôts, car le délai de présentation d'une demande de remboursement peut être limité. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous rendre sur <http://www.fscs.org.uk>.

### **Autres informations importantes :**

En règle générale, tous les déposants, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises sont couverts par le Système de Garantie des Dépôts. Les exceptions applicables à certains dépôts sont indiquées sur le site internet du Système de Garantie des Dépôts compétent. Votre banque, société de crédit foncier ou coopérative de crédit vous indiquera aussi sur demande si certains produits sont garantis ou non. Si un dépôt est garanti, la banque, société de crédit foncier ou coopérative de crédit le confirmera également sur le relevé de compte.

Réservé à la SMBCE – Comptes à ouvrir :

*(Cocher les propositions qui conviennent et préciser les monnaies pour les comptes courants)*

Compte courant  Monnaies .....

Dépôt à terme